



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 28/04/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 20/06/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE ACHILLE MARTINE et la RUE DE BILAIRE, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE STRASBOURG
- RUE ALEXIS LEGUILLON,
- GIRATOIRE DE POIGNANT,
- RUE DE BILAIRE,
- 16 RUE DE STRASBOURG

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Ménimur

AVENUE PAUL CEZANNE

Annule et remplacement le précédent arrêté n° 25-AT-0351

À compter du 29/04/2025 et jusqu'au 31/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE et la RUE GUSTAVE COURBET :

- La circulation pourra se faire par alternat et sera gérée par panneaux B15 et C18
- Le stationnement des véhicules est interdit et réservé au stationnement des bus, conformément au plan ci-joint.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

À compter du 29/04/2025 et jusqu'au 31/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE GUSTAVE COURBET et la RUE EUGENE DELACROIX :

- La circulation des véhicules est interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens.
- Le stationnement des véhicules est interdit.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE EUGENE DELACROIX
- RUE PAUL GAUGUIN,
- RUE DES PARAS DE LA 1ERE B.C.C.P.
- 2 RUE GUSTAVE COURBET

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur

AVENUE PAUL CEZANNE

AVENUE PAUL CEZANNE

À compter du 29/04/2025 et jusqu'au 30/05/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE GUSTAVE COURBET et la RUE EUGENE DELACROIX, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE EUGENE DELACROIX,
- AVENUE DU 4 AOUT 1944
- RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

Stationnement

Secteur Nord / Gare

AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

7 AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

- Le 26/05/2025, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé
 - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 2 places réservées au droit du n° 7

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE IRENE JOLIOT-CURIE

Le 15/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE IRENE JOLIOT-CURIE** :

- La circulation est alternée soit par B15+C18 ou feux ou manuellement ;
- Le stationnement des véhicules est interdit **conformément au plan ci joint** Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant et dangereux au sens des articles R. 417-9 et R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.
